

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-002049 / 72695101
NagraID Security SA, 2322 Le Crêt-du-Loche
production de cartes à électronique complexe
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 15 F
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-002062 / 539113
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
secteur «Masses oscillantes - Secteur A»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)
- 12-002063 / 539113
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
secteur «Masses Oscillantes - Secteur B»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-002042 / 63851094
Boulangerie Industrielle SA BISA Unité de production, 1227 Carouge GE
départements production boulangerie et pâtisserie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
73 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

- 12-002040 / 51909505
Boulangerie Industrielle SA BISA Siège, 1222 Vésenaz
départements production boulangerie et pâtisserie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
78 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

- 12-002050 / 52636393
Etablissements de Bellechasse, 1786 Sugiez
garde de nuit: personnel en charge de la surveillance des bâtiments et des détenus.
Besoin particulier de consommation
10 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-002022 / 52042849
British American Tobacco Switzerland SA Cigarettes & Tabacs, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production - logistique - maintenance)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 30 F
01.01.2013–31.12.2015 (Modification)

- 12-001975 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
production de café soluble, services généraux (maintenance technique).
Horaire indispensable pour des raisons techniques Horaire d'exploitation
indispensable pour des raisons économiques
198 H, 7 F
01.01.2013–31.12.2015 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

18 décembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail